

Sentier de grande randonnée
Balcon du Léman



Chalet forestier du Turet

1350 m

1323 m

Col de la Faucille

Alpage du Turet

1410 m

La Redoute

RD 1005

1375 m

Bélvédère du Turet

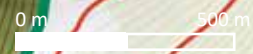
1534 m

Petit Montrond

Le Pailly

1175 m

RD 1005



— Limites Réserve naturelle nationale

— Zone de quiétude de la faune sauvage

— Itinéraire décrit



a En suivant les jalons, monter 200m au-dessus de la route puis pénétrer en forêt **b**. Suivre les plaquettes de jalonnement sur les arbres.


Le parcours serpente en forêt au milieu des épicéas, éviter les fausses traces qui vous amèneraient vers des failles.

Après une légère descente, déboucher dans une clairière **c**. Obliquer à droite en suivant les jalons. Passer devant le chalet forestier du Turet **d** puis suivre une petite combe à gauche.

Après une légère montée, arriver dans une clairière **e**. Obliquer à gauche puis à droite. Une montée en sous-bois amène à un pré-bois **f** où les arbres sont plus dispersés. Suivre ensuite les jalons dans une longue clairière **g** puis tourner à droite **h**.

Une succession de montées et descentes vous amène sur une plate-forme où la vue s'ouvre à nouveau **i** (croix en pierre au sol). Continuer à descendre jusqu'au belvédère du Turet **j**.

Le retour se fait par le même itinéraire.

 2H30
Aller-retour

 2.6 km

 154 m (+)
115 m (-)

 1400 m
1320 m

Départ : Parking au bord de la RD 1005, accès au parcours devant l'hôtel la Couronne.

Difficulté : * * *

Zone de quiétude :
du 15 décembre au 30 juin



Restez sur les chemins balisés.



Respectez les zones de quiétude de la faune sauvage.

EN CAS D'ACCIDENT

1 Je **couvre** je **protège** et **rassure** la victime.

2 J'alerte les secours en composant le **112** même sans réseau.

3 J'utilise les signaux de détresse.



Cet itinéraire traverse une zone de quiétude de la faune sauvage au sein de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura. Il est obligatoire de rester sur l'itinéraire décrit afin de préserver la tranquillité de la faune. Le sentier de grande randonnée Balcon de Léman est praticable et obligatoire du 15 avril au 30 juin.

Balade en raquettes

De la Faucille
au Turet